

Solidarité avec les Sans-Papiers en Belgique

Communiqué de la marche des Solidarités
<https://blogs.mediapart.fr/marche-des-solidarites/blog/160721/solidarite-avec-les-sans-papiers-en-belgique>

La colère des Sans-Papiers a franchi un cap lors du premier confinement, quand beaucoup ont perdu leur travail et leur titre de séjour qui, en Belgique, est lié à l'emploi.

FAUT-IL MOURIR POUR UN BOUT DE PAPIER ?

La Marche des Solidarités et les Collectifs de Sans-Papiers apportent leur soutien aux Sans-Papiers qui sont en grève de la faim à Bruxelles pour exiger une régularisation collective.

Plusieurs centaines de Sans-Papiers ont commencé cette grève le 23 mai et elle atteint désormais une phase critique après son 54ème jour. Mais le gouvernement belge reste sourd à cette révolte et cette détresse, se campant derrière une législation fermée où les régularisations restent l'exception. Les grévistes vivent dans ce pays depuis 10, 20 ou 30 ans malgré la précarité et le non-respect de leurs droits les plus fondamentaux. Pourtant la seule solution que propose le gouvernement à leur situation actuelle, c'est le retour au pays et l'abandon de tout ce qu'ils ont construit jusqu'alors.

La colère des Sans-Papiers a franchi un cap lors du premier confinement, quand beaucoup ont perdu leur travail et leur titre de séjour qui, en Belgique, est lié à

l'emploi. Ils et elles ont mené la lutte depuis ce jour, gagnant en force et détermination avec le temps et le nombre et malgré le silence du gouvernement, jusqu'à occuper plusieurs bâtiments de Bruxelles et donc organiser une grève de la faim.

Les Sans-Papiers en France connaissent aussi une mobilisation sans précédent, en pleine crise sanitaire, depuis mai et juin 2020. Ils et elles sont sorti.e.s dans la rue par milliers alors que la pandémie et le confinement les avaient plongé.e.s dans une précarité encore plus grande. Ils et elles luttent contre le racisme de l'État, contre l'exploitation, et ont revendiqué la régularisation de tou.te.s, la fermeture des CRA et un logement décent. Dès septembre, ils et elles ont marché des 4 coins de la France, traversé toutes les régions, pour se

retrouver dans une grande manifestation de 60000 personnes à Paris le 17 octobre. Cela a permis de rassembler et donner espoir à ceux qui luttent pour l'égalité des droits et de toucher bon nombre de gens solidaires à cette cause juste.

Plutôt que de garantir l'égalité des droits que nous sommes de plus en plus nombreux.es à exiger, les États français et belges, comme beaucoup d'autres en Europe, continuent à tuer chaque année des milliers de migrant.e.s dans la Méditerranée (1146 personnes sont mortes en Méditerranée pendant les mois de janvier, février et mars 2021) avec l'appui de l'agence Frontex et de leurs sous-traitants.

Nous appelons à la solidarité internationale avec nos sœurs et frères en Belgique déterminé.e.s à aller jusqu'au bout pour la régularisation de toutes et tous et nous appelons à démontrer cette solidarité dans la rue à Paris dès le 16 juillet en direction de l'ambassade de Belgique !



ENTRETIEN

AVEC AHMED MARWAN ET PIETRO TOSI

Le 28 janvier 2021, un mouvement d'occupations politiques mené par les Sans-Papiers et soutenu par des associations et organisations syndicales s'est mis en place pour réclamer la régularisation. Face au rejet du gouvernement belge, plusieurs centaines d'entre eux ont décidé d'entamer une grève de la faim pour briser le silence médiatique et forcer le gouvernement à entendre leur désespoir.

Solidaires a rencontré deux acteurs de cette lutte. Ahmed Marwan, membre de l'USPR, Union des Sans-Papiers pour la Régularisation et Pietro Tosi, animateur du Mouvement Ouvrier Chrétien et animateur auprès du comité des travailleurs avec et sans papiers de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) de Bruxelles.

Solidaires : Quelles sont les raisons qui ont poussé les Sans-papiers à se mettre aussi massivement en grève de la faim à Bruxelles ?

Ahmed Marwan (USPR) : Vous savez que les travailleur.euse.s sans-papiers sont exposés à plusieurs formes d'exploitation, d'asservissement et de maltraitance. La crise sanitaire a frappé de plein fouet cette entité déjà vulnérable mais, alors que dans les médias, nous pouvions voir que l'opinion publique et les politicien.ne.s se souciaient de savoir comment se portait tels ou tels secteurs d'activités, personne ne sait demander comment s'en sortait les sans-papiers. Pourtant, les sans-papiers étaient en première ligne : en produisant et distribuant des masques bénévolement, en travaillant sur les chantiers, dans la livraison, en soignant les personnes à domicile et en exposant notre santé et notre vie à un danger potentiellement grave. Nous avons donc décidé de sortir du silence et d'être plus visibles en occupant l'église l'église Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, ainsi que l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université flamande de Bruxelles (VUB) (à partir du 28 janvier 2021, ndr) ainsi que le théâtre national avec nos camarades artistes (en mars). Nous avons fait pas mal d'actions et de manifestations mais avec un bilan maussade : nous avons subi une répression importante avec un usage de la force disproportionnée et plusieurs arrestations, avec 66 manifestant.es arrêté.es arbitrairement. Notre patience est arrivée à ses limites et notre souffrance a atteint son paroxysme, nous nous sommes donc engagés à entamer la grève de la faim comme ultime solution.

Pietro Tosi (CSC/MOC Bruxelles) :

Avant la pandémie, de 2018 à 2020, il y a eu en Belgique un mouvement de « communes hospitalières » avec l'idée de faire soutenir par les communes les revendications des Sans-papiers. Mais, ce que nous avons constaté, c'est que la commune se déclare hospitalière mais rien ne change pour la vie des sans-papiers, et nous sommes même confronté.es à des arrestations de sans-papiers, y compris dans des communes qui s'étaient déclarées hospitalières. Les sans-papiers ont tout fait : communes hospitalières, pétitions, actions, manifestations, interpellations des bourgmestres (maires, ndr), des députés. Il y a eu aussi l'an dernier une grande campagne intitulée « Contre le virus : la régularisation, c'est maintenant ! » soutenue par de nombreuses associations et organisations syndicales. Ce texte disait que face à la situation exceptionnelle de la pandémie, il y a moyen de résoudre, même temporairement, la situation des travailleurs et travailleuses sans-papiers, comme le Portugal et l'Italie l'ont fait. L'été 2020, deux propositions de lois prévoyant la régularisation ont été proposées au parlement mais elles ont été rejetées. A partir d'octobre 2020, il y a eu plusieurs manifestations quasi hebdomadaires mais toujours sans succès. Les sans-papiers se sont alors dit qu'ils avaient tout essayé et ont décidé de lancer un mouvement d'occupations politiques. Ce que je veux souligner ici, c'est que les sans-papiers ont tout de suite utilisé cette expression « d'occupation politique », ce qui est un grand pas. Ils ont compris que la bagarre n'est ni humaine, ni sociale mais elle est de savoir comment on débloque la situation politique. Et c'est seulement après plusieurs mois de manifestations puis d'occupations qu'ils ont fait le choix de cette « arme ultime » de la grève de la faim. A l'entrée de l'église du Béguinage, il n'y a pas écrit « sans-papiers en grève de la faim » mais « Travailleurs sans-papiers en grève de la faim » ; cela montre la compréhension par les Sans-papiers du rôle économique qu'ils jouent dans l'économie.

Solidaires : Que réclamez-vous ? Quelles sont vos revendications ?

Ahmed Marwan : Nous appelons le gouvernement et l'ensemble des partis de la majorité à trouver des solutions pour sortir de cette crise et cette catastrophe humanitaire en octroyant au moins un titre

de séjour d'un an avec un permis de travail illimité pour que toutes ces personnes puissent vivre dans la dignité et en pleine légalité.

Pietro Tosi : Nous demandons que la durée du titre de séjour soit deux fois supérieure à celle de l'autorisation de travail et qu'elle soit valable pour tout un secteur d'activité pour éviter une trop forte dépendance du travailleur étranger vis-à-vis de l'employeur. On veut éviter ce qui se passe en Italie.

Solidaires : Qui sont les grévistes de la faim ? Combien sont-ils aujourd'hui ?

Ahmed Marwan : Nous étions 700 à occuper l'église du Béguinage, les campus de l'ULB et de la VUB avec des familles, hommes, femmes, enfants. Certain.es occupant.es n'ont pas pu mener la grève de la faim et ont abandonné car elles étaient plus fragiles et vulnérables. Nous étions un peu plus de 700 au début, désormais, nous sommes 475 personnes grévistes. La majorité sont présents sur le territoire belge depuis de très nombreuses années : 5, 10, 20 ans ; il y en a même qui sont ici depuis 32 ans ! Ils ont leur ancrage durable ici, leur cercle amical, professionnel et familial ici. Il y a de nombreuses nationalités : marocains, algériens, égyptiens, népalais, d'Afrique noire...

Nous sommes de vrais travailleurs et travailleuses sans-papiers et nous participons massivement au tissu économique belge ; le dernier rapport de la banque nationale belge stipule que nous contribuons à 3,5 % du PIB de la Belgique. Pendant le confinement, les deux organisations patronales belges (FEB et UEB) se sont plaints auprès de notre agence régionale chargée de la politique de l'emploi, ACTIRIS, d'une pénurie de travailleurs dans de nombreux secteurs. ACTIRIS a ensuite réalisé un rapport envoyé au gouvernement mais on nous parle toujours des 9 % de chômage. Mais ce ne sont pas les sans-papiers qui sont la cause de ce chômage structurel. D'ailleurs, nous, nous travaillons déjà, nous n'allons pas « voler » le travail des autres une fois que nous serons régularisés. es car nous travaillons déjà mais, malheureusement sans que les patrons ne nous déclarent.

Pietro Tosi : D'ailleurs, nous avons fait des calculs : régulariser 100 000 travailleurs sans-papiers en Belgique permettrait de récupérer 65 millions d'euros par mois dans les caisses de la sécurité sociale.

Parmi les grévistes de la faim d'aujourd'hui, il y a d'anciens sans-papiers régularisés en 2009. Sur les 40 000 personnes à avoir participé à cette mobilisation de 2009 et à avoir bénéficié de la régularisation, près 20 000 d'entre eux se sont retrouvés à nouveau sans-papiers au bout de 2,3, 4 ans après. C'était une régularisation via le travail donc le permis de séjour était lié

à l'autorisation de travail et c'était le patron qui devait faire la déclaration. Il y a eu ensuite un collectif des victimes de 2009 qui a fortement influencé la réflexion et la décision de ce nouveau mouvement qu'est l'Union des Sans-Papiers pour la Régularisation.

Ahmed Marwan : C'était fiasco car l'employé était lié au même patron qui devait faire la déclaration pour l'autorisation de travail dont dépendait le titre de séjour. Donc, si l'entreprise faisait faillite, l'étranger perdait son travail. Parfois, certains étrangers payaient eux-mêmes les cotisations patronales pour que le patron fasse la déclaration.

Solidaires : Comment êtes-vous organisés.es ?

Ahmed Marwan : Ce sont les grévistes qui décident eux-mêmes qui mandatent les personnes pour la logistique, pour faire la communication, les relations publiques ; ce sont les occupants qui ont réparties les tâches de chacun. Cela se fait à l'unanimité. Nous nous réunissons en fonction des situations.

Solidaires : Y a-t-il déjà eu des grèves pour la régularisation en Belgique ?

Pietro Tosi : La création du comité des sans-papiers à l'intérieur dans notre syndicat CSC date de 2008, c'est un grand pas ; dans les collectifs de sans-papiers, il y avait aussi une méfiance vis-à-vis des syndicats car ils considéraient qu'on aurait dû être plus puissant. Mais, c'est un processus qui est lancé, avec des rencontres entre les travailleurs et les travailleurs sans-papiers. Notre rêve serait de bloquer une entreprise pour réclamer la régularisation. Mais ici, en Belgique, l'action de grève et l'occupation du lieu de travail est aussi considérée comme un trouble à l'ordre public avec intervention de la police ; les travailleurs sans-papiers risquent beaucoup plus qu'en France. Pour l'instant, nous ne sommes pas parvenus à mener des grèves sur le lieu de travail avec les travailleurs sans-papiers.

Solidaires : Comment est perçue cette grève de la faim en Belgique ?

Ahmed Marwan : Cette action est largement critiquée par les politiciens qui la qualifie d'acte suicidaire. Mais, pour nous, c'est une forme de lutte, c'est une grande porte ouverte pour le dialogue et la concertation.

Solidaires : Comment vont les grévistes de la faim ? Quel est l'état de santé de santé ?

Ahmed Marwan : La grève de la faim a entraîné plusieurs hospitalisations ; certains ont déjà été hospitalisés plusieurs fois. Nous sommes arrivés à la troisième phase qui est la plus grave avec plusieurs cas graves avec des symptômes

cognitifs, post-traumatiques, des troubles gastriques, des malaises rénaux, nous avons également été confrontés à deux crises cardiaques. Cela montre que nous sommes arrivés dans un état de désespoir important. Nous sommes accompagnés par des psychologues à l'église de Béguinage et à la VUB. Malgré cela, un camarade s'est entaillé la main au point d'en avoir perdu une partie de la motricité et certains ont avalé des piles. Ce sont des messages d'alerte d'alerte envoyé au gouvernement pour trouver des solutions et sortir de cette impasse. Certains sont même allés jusqu'à se coudre la bouche comme signe de désespoir.

Pietro Tosi : Nous sommes au 40e jour de grève de la faim et la santé des grévistes se détériore.

Solidaires : Avez-vous obtenu des soutiens depuis ces occupations et le début de la grève de la faim ?

Ahmed Marwan : C'est surtout la grève de la faim qui nous a permis d'obtenir des soutiens, notamment des soutiens d'élus, de personnalités syndicales, des députés européens, fédéraux et régionaux, des artistes. Nous avons reçu beaucoup de visites des citoyens.

Pietro Tosi : Le 20 juin 2021, il y a eu une grande manifestation nationale pour la régularisation des sans-papiers et le soutien aux grévistes à Bruxelles ; il y a eu près 3000 manifestants ; ce qui est une manifestation importante à l'échelle de la Belgique. Cela faisait 3 ans qu'il n'y avait pas eu une telle mobilisation pour les sans-papiers.

Solidaires : Quelle est la position des syndicats vis-à-vis de la grève de la faim menée par les travailleurs et travailleuses sans-papiers ?

Pietro Tosi : Nous, depuis le début, le Comité syndical avec et sans papiers de la CSC Bruxelles a tout de suite soutenu les occupations politiques et par la suite, nous avons soutenu les grévistes de la faim. Mais, je tiens à préciser la position syndicale car nous les syndicats, n'avons pas soutenu ouvertement la grève de la faim. Mais, nous sommes conscient.es que ce n'est pas la faute des Sans-papiers s'ils font la grève de la faim, c'est la faute de l'absence de politiques migratoires humaines en Belgique qui traînent depuis plusieurs années. Les dernières régularisations importantes en Belgique datent de 1999 et 2009. Notamment en 2009, il y a eu un grand mouvement de grève de la faim en Belgique qui avait permis des régularisations. Donc, face au désespoir, les travailleurs et travailleuses sans-papiers sont revenus « aux racines » de la dernière victoire, en espérant qu'en faisant « copier-coller » avec 2009, ils allaient gagner. Mais, le contexte politique, n'est pas le même : en 2009, il n'y avait un parti d'ex-

trême-droite premier dans les sondages en Flandres, comme c'est le cas aujourd'hui. Nous, les syndicats, nous disons que c'est l'absence de volonté politique de régularisation qui a forcé les sans-papiers à faire cet acte ultime pour être visibles. Et c'est une réalité que cette grève de la faim a été un tournant dans les négociations. Cela a mis une pression importante sur tous les acteurs à qui on envoyait des e-mails et que l'on interpellait et à qui on demandait des rencontres sans rien obtenir. Moi-même, au début, j'étais réticent à cette grève de la faim, mais je reconnais que ça a été un tournant dans la lutte.

Ahmed Marwan : Cela nous a permis de nous imposer dans l'agenda politique et médiatique.

Pietro Tosi : Aujourd'hui, le Front commun syndical a ses drapeaux devant l'église du Béguinage avec notamment la Confédération des Syndicats Chrétiens, qui représente un million d'affiliés, et la FGTB (Fédération Générale du Travail Belgique). On finance l'eau, les toilettes, le matériel militant. Nous avons 3 permanents et entre 20 et 30 militants qui participent quotidiennement à la lutte des sans-papiers et au soutien des grévistes. Mais, on essaie surtout de servir de relais politique entre les grévistes et le gouvernement.

Solidaires : Qui sont vos interlocuteurs actuellement ?

Ahmed Marwan : Nous négocions avec Sammy Mahdi, le secrétaire d'État à l'asile et de l'immigration.

Pietro Tosi : Désormais, le secrétaire d'État, M. Mahdi, est intervenu dans les médias et il propose de mettre en place une zone neutre avec une étude des dossiers au cas par cas ; pour l'instant, les grévistes ne veulent pas se laisser diviser. Les revendications des grévistes restent la régularisation par un permis de séjour d'un an renouvelable avec accès au marché du travail.

La lutte et le rapport de force pourrait se jouer jusqu'au 20 juillet, car c'est le début des vacances parlementaires, c'est la date fatidique pour trouver une solution et éviter que cette lutte désespérée pour la régularisation mène à la mort de grévistes de la faim.

Le 10 juillet



EN MOSELLE, LA PRÉFECTURE NE RÉPOND QU'À PEU PRÈS PLUS AUX PERSONNES ÉTRANGÈRES SOLLICITANT LEURS TITRES DE SÉJOUR.

Les conséquences de ce « dysfonctionnement » sont importantes : perte d'emplois, impossibilité de trouver un stage, perte d'une allocation logement, des allocations familiales, du droit à la CMU... La précarité s'accroît dans tous les domaines de la vie quotidienne : alimentation, logement, santé. Des employeurs en profitent pour contourner le droit du travail, comme pour la jeune Fatou, se retrouvant sans récépissé, poussant l'employeur à l'obliger à signer une démission sur le champ... C'était sans compter avec une belle mobilisation inter-syndicale...

Étudiants, ils ne peuvent confirmer leur inscription ou trouver un stage, salariés en CDI ou CDD, apprentis ils voient leur contrat de travail interrompu ou menacé. Beaucoup sont également juste majeurs et ne peuvent poursuivre la formation qu'ils ont engagée, généralement un apprentissage. Tous vivent dans l'angoisse, qui affecte aussi le sommeil et la scolarité des enfants. Situation inacceptable d'un état qui a signé notamment la convention de Genève de 1951, la convention internationale des droits des enfants...

Le seul recours de ces personnes, de ces familles, c'est la solidarité qu'elle soit exercée par des personnes ou des associations et syndicats. Ce samedi 26 Mai, nous étions là pour marteler que l'accueil et la solidarité d'aujourd'hui c'est l'humanité de demain,

3 luttes, 4 jugements, 1 rapport

3 luttes ont eu lieu ces derniers mois et sont représentatives de la situation qui est faite aux personnes racisé-es et étrangères dans le monde du travail. Elles sont révélatrices aussi de la volonté des personnes exploitées et discriminées de se battre pour défendre et acquérir des droits. Ces combats sont longs, difficiles, ceux-ci ont été soutenus mais pas assez par les organisations syndicales.

Les travailleuses du nettoyage de l'hôtel Ibis

Ces femmes se sont battues 22 mois durant contre la multinationale française Accor qui les utilise en sous-traitance pour le nettoyage. A l'origine il y a aussi la dénonciation d'une agression sexuelle. Selon les derniers chiffres de l'Insee, le secteur du nettoyage emploie 58 % de femmes, 38 % de personnes de plus de 50 ans, 35 % d'étrangères, et un grand nombre cumulent plusieurs emplois en temps partiel. Leur combat victorieux sur les salaires et les conditions de travail a été soutenu par la CGT-HPE. La longueur du conflit leur a acquis de nombreux soutiens externes. Elles continuent à se battre pour être intégrées au groupe Accor.

Les travailleurs sans-papiers de Chronopost

7 mois de lutte pour obtenir une régularisation. Ils se battaient aussi pour faire reconnaître par La Poste, le fait qu'ils étaient bien employés par la filiale. Chronopost est habituée à utiliser de la sous-traitance avec un très fort turn-over de travailleurs en particulier sans-papiers. Cette manière de les empêcher toute stabilité leur permettant de revendiquer la régularisation par le travail, et les conditions de travail de nuit particulièrement difficile et indignes ont été le moteur de la lutte. Leur lutte soutenue par Solidaires Val de Marne et SUD Ptt, avec un large soutien local des élu-es en particulier a permis d'obtenir des autorisations de travail pour un an pour les 27 travailleurs de Chronopost et 45 autres travailleurs qui faisaient parti du piquet de grève à leur côté. Le combat continue aujourd'hui pour la prolongation au delà des un an.

Les livreurs de Frichti

De nombreux livreurs à vélo de Frichti se sont mis en grève avec le soutien de la CGT Paris pour obtenir leur régularisation et un emploi salarié. Ce combat participe ainsi de celui de tous les livreurs mais il révèle aussi la condition dégradée dans laquelle se trouvent aujourd'hui ces emplois dans la région parisienne en particulier. Ils ont obtenus des autorisations de travail sous condition d'obtenir des emplois salariés, et quelques

emplois salariés à Frichti. Une mobilisation a lieu actuellement chez les livreurs parisiens contre les agressions racistes dont certains d'entre eux sont victimes.

Ces trois luttes sont significatives de la façon dont le monde du travail est aujourd'hui organisé, stratifié, ce qui lie de façon essentielle l'exploitation et la domination liée à race, au sexe. Il faut noter que ce système qui met au plus bas de l'échelle les personnes étrangères sans-papier, les personnes immigrées étrangères ou ayant acquis la nationalité française a des conséquences aussi sur leurs enfants qui demeurent victimes de discriminations à l'embauche, dans la carrière comme le relèvent de nombreux rapports gouvernementaux.

4 jugements :

Discrimination raciale systémique

Le tribunal des Prud'hommes de Paris a condamné l'existence d'une discrimination raciale systémique qui visait les travailleurs d'une entreprise du bâtiment. Ceux-ci étaient employés dans l'organisation du travail et la hiérarchie selon leur origine réelle ou supposée plutôt que selon leurs compétences. Ils étaient ainsi affectés aux tâches les plus pénibles et dangereuses. Cette condamnation faisait suite à la lutte de 25 travailleurs sans papiers soutenus par la CGT Paris qui s'étaient mis en grève après un accident mortel. Les statistiques de 2018 des accidents du travail pour le secteur du bâtiment sont de 58 pour 1000 salarié-es (34 tous secteurs confondus). Un salarié aura ainsi 2,5 accidents dans sa carrière. On a ainsi un effet marquant de l'organisation raciste du travail : c'est aussi elle qui fait que les personnes les moins bien payées, considérées, sont aussi celles pour qui les conditions de travail sont les plus difficiles et les plus dangereuses.

Reconnaissance du harcèlement discriminatoire en raison de l'origine et des convictions religieuses

Le délit de harcèlement discriminatoire est constitué dès lors qu'il existe des agissements fondés sur un critère prohibé, ayant pour effet de porter atteinte à sa dignité, de créer un environnement hostile. Le jugement obtenu à la Cour d'appel de Paris fait le lien entre les pratiques de harcèlement dans les propos, les rapports hiérarchiques et la notion de discrimination. Jusque là, les dispositions légales concernant le racisme et celles sur les discriminations étaient bien séparées. Le jugement montre ainsi qu'il y a bien un lien et des conséquences concrètes sur la carrière entre des propos, des actes et une situation dans l'entreprise ou le service.

Réintégration après licenciement sans cause réelle et sérieuses

Ce jugement a été obtenu en cours d'appel contre la RATP qui s'est appuyée abusivement sur les dispositions légales de prévention de la radicalisation pour licencier sans procédure régulière, sans entretien un salarié de l'entreprise qui avait été dénoncé anonymement sur la ligne mise en place à cet effet par le Ministère de l'intérieur. Cette dénonciation avait été effectuée suite à la dénonciation que ce salarié avait fait lui-même de propos racistes à son encontre. Etant déjà membre de l'entreprise, celui-ci aurait dû se voir proposer un autre emploi, être convoqué mais pas licencié. Ce jugement met en lumière la façon dont la législation anti-terroriste est utilisée dans les entreprises au-delà même de ce qui est légal : une discrimination légale (licenciement administratif) devenant une discrimination illégale.

La discrimination à l'encontre des Chibanis de la SNCF : 800 anciens travailleurs de la SNCF ont gagné un procès contre la discrimination dont ils ont été victimes en raison de la clause de nationalité. Celle-ci les a maintenus dans une situation de droits dégradés dans leur emploi, leur carrière et ensuite pour leur retraite. Ces travailleurs ont été soutenus dans l'entreprise par SUD Rail et dans leur procédure juridique par l'association qu'ils ont mise sur pied pour mener le combat sur ce terrain. Ils ont obtenu réparation pour la discrimination. Ces travailleurs ne sont pas les seuls, des immigrés marocains ont connu la même situation dans les mines, et d'autres travailleurs ont été employés à la Poste par

exemple dans des conditions similaires. La clause de nationalité demeure un vecteur de discrimination important partout où elle est appliquée alors que les entreprises ou services autorisent l'embauche sur des statuts dégradés de personnes étrangères non-européennes : c'est le cas notamment dans la santé ou l'éducation.

1 rapport :

Le Défenseur des droits a publié un rapport en 2021 sur les discriminations liées à l'origine

Il décrit l'ensemble des discriminations, des processus notamment dans le monde du travail, des nombreux cas où son institution est intervenue en défense des personnes victimes du racisme. Il y met en cause le maintien de discriminations nombreuses en dépit des affichages politiques et est très critique sur les politiques gouvernementales. Il conclut son rapport sur la nécessité de mettre en place des outils statistiques dans les entreprises permettant de mesurer les discriminations, de les prévenir et de les combattre.

Ces luttes, ces résultats en justice, ces prises de position du Défenseur des droits montrent comment la bataille contre les discriminations racistes est un combat qui progresse en dépit des polémiques orchestrées sur le combat antiraciste contre les personnes qui portent ces combats. La violence de ces polémiques est à mettre en rapport précisément avec ces résultats.

Mineurs non accompagnés : des droits de plus en plus bafoués !

Les mineurs ne sont jamais en situation irrégulière, au grand dam de la fachosphere qui rêve par tous les moyens de les « bouter » hors des frontières. Le gouvernement marche derrière leur pas, de façon plus habile. On savait déjà qu'une ombre de moustache, une radiographie osseuse de fait non fiable, un manque de franchise du jeune lors de l'interrogatoire d'arrivée, pompeusement nommée « évaluation sociale », étaient prétexte à remettre une grande majorité de ces jeunes à la rue, en les considérant majeurs. Ils pouvaient alors théoriquement saisir le Juge des Enfants pour que soit reconsidérée leur situation. Puis les outils de l'Etat se sont affûtés. Par les pratiques liberticides qui se généralisent, certains jeunes considérés majeurs n'ont pas le temps d'engager des recours qu'ils se retrouvent déjà dans un centre de rétention !

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance (enfin plutôt à priori à la protection contre l'Enfance...) a conditionné des enveloppes budgétaires supplémentaires pour les Départements au fichage par les ser-

vices du Ministère de l'Intérieur. Il dépend pourtant du Ministère des solidarités !

Au début, pour ne pas heurter les travailleurs et travailleuses du social, il nous était juré que c'était juste indicatif et que cela n'aurait pas un impact sur l'évaluation de la minorité (avoir des papiers édités dans des formes non reconnues par les autorités françaises, ou une trace sur visiabo, où une déclaration de majorité pour faciliter la circulation d'un pays à l'autre ne signifient pas pour autant forcément que le jeune est majeur... la jurisprudence s'en accorde, le Conseil d'Etat le remarque également).

Le projet de loi d'Adrien Taquet va plus loin : les services de l'Aide sociale à l'Enfance pouvant s'appuyer sur le fichage pour déterminer la minorité. Pire, Mr. Taquet souhaite instaurer un dialogue entre les Préfectures et les agents de l'Aide sociale à l'Enfance un an avant la majorité pour « faire le point » sur la situation administrative à la majorité (la régularisation étant conditionnée rappelons-le à un projet scolaire ou professionnel, diffici-

lement mis en œuvre avant 17 ans...). Dans le contexte de Départements financeurs étranglés budgétairement et de Préfectures qui ont des pressions pour diminuer le nombre de régularisations, on ne peut que craindre l'impact de telles pratiques, contrairement d'ailleurs au secret professionnel, sur de futures régularisations, qui donnent le champ libre à des « listes » de non régularisables, alors que c'est bien souvent à 18, 19, 20 ans que les jeunes finissent par être régularisés.

Ni tests osseux, ni évaluations « interrogatoires », régularisation de toutes et tous !

Nous revendiquons un véritable accompagnement social, qui ne mette pas ces jeunes dans des cases, « mineurs ou majeurs », « bons élèves ou mauvais élèves » mais qui les accompagnent dans des dispositifs adaptés à leur âge afin de cicatriser leurs plaies de l'exil et de les aider à trouver une place dans la Société.

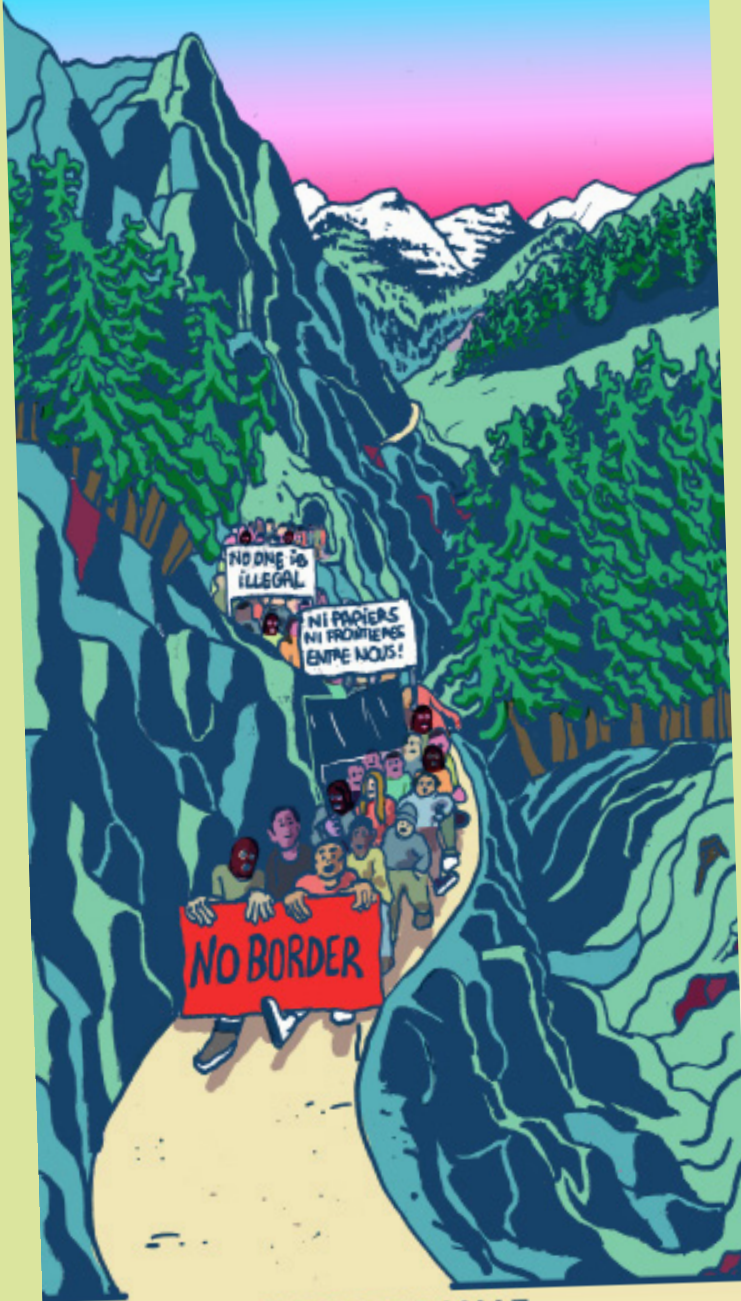
Toutes aux Frontières

a réuni plusieurs milliers
de personnes à Nice
samedi 5 juin 2021

Retour en photos



CARAVANE RÉSISTANTE DE VINTIMILLE AUX HAUTES ALPES



PROGRAMME

- 15 JUILLET : ACCUEIL AU CAMPING DE VINTIMILLE
- 16 JUILLET : WORKSHOP ET ECHANGE DE PRATIQUES
- 17 JUILLET : CARAVANNE POUR LA VIE DANS LA VALLÉE DE LA ROYA
- 22 JUILLET : ACCUEIL AU CAMPING DE CLAVIÈRE
- 23 JUILLET : DISCUSSIONS, WORKSHOPS, CONCERTS, SPECTACLES
- 24-25 JUILLET : CARAVANE POUR LA VIE JUSQU'À BRIANÇON
- 25-26 JUILLET : ACCUEIL À GAP, DISCUSSIONS, WORKSHOPS, PERFORMANCES ET CONCERTS.
- 27 JUILLET : MANIFESTATION À GAP.

caravaneparalavidayhastalamuerte@riseup.net

Rendez-vous

UNE CARAVANE RÉSISTANTE DE VINTIMILLE AUX HAUTES ALPES

En septembre 2020, en plein cœur de la pandémie, les zapatistes annoncent aux militant.es du monde entier, qu'ielles vont entamer un voyage du Mexique vers l'Europe, à la rencontre des luttes sur le vieux continent. D'un côté et de l'autre de la frontière alpine, nous avons répondu à cet appel.

Du désert de Tamarasset à la Méditerranée, depuis les Balkans et jusque dans le Alpes, les frontières continuent à séparer, sélectionner et tuer les personnes au gré des intérêts économiques et politiques des états. Depuis plusieurs années la militarisation des frontières entraîne dans son sillon son lot de mort.es, noyé.es et de disparu.es. Les personnes exilé.es et les militant.es qui agissent en solidarité subissent une forte répression.

Cette militarisation de la frontière fait écho à des enjeux d'exploitation et de « touristification », qui rendent le territoire peu à peu inhabitable pour les habitants et contribuent à l'invisibilisation forcée des exilées, considérées comme « indésirables ».

Afin de rendre visibles les luttes et résistances aux frontières, reprendre ce territoire occupé par les forces de l'ordre et du capital et tisser des liens qui renforcent nos luttes, rejoignez la caravane résistante pour la vie qui marchera à travers la frontière du 14 au 27 juillet 2021.

14 Juillet : Accueil au camping de Vintimille

15 Juillet : Discussions et Workshops

17 Juillet : Caravane pour la vie dans la vallée de la Roya

22 Juillet : Accueil au camping de Clavière + Discussions & Projection > *l'Autonomie, avec Nodo Solidale & les Zapatistes.*

23 Juillet : Tables rondes & Workshops > *Sécurité Numérique / Centres de rétentions / Soins / Outils de luttes aux frontières + Théâtre*

24 - 25 Juillet : Caravane pour la vie jusqu'à Briançon + Après-midi Rap

25-26 Juillet : Accueil à Gap + Discussions & Tables rondes > *Extractivisme et Mobilités Internationales / Auto-organisation des exilé.es / Femmes & Frontières + Spectacles, Cirque et concerts*

27 Juillet : Manifestation à Gap

Des cantines solidaires à prix libre assureront les repas. Toutes les nuits se font en tentes. Venez avec tentes, duvets, frontales, chaussures de marche, sacs à dos et gourdes.

La solidarité ne s'expulse pas !

La solidarité ne s'arrête pas !

Plus d'infos sur valleesenlutte.org / mars-infos.org /
passamontagna.info